

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen, Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Alexis Forêt (à partir de 20h50), Claudie Mory, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole (à partir de 20h45), Yann Ombrello, Rémi Darmon (à partir de 20h40), Martial Mancip, Mireille Delafaix, Raymond Raphaël, Simone Parvez, Alain Roche, Patrick Bernert, Rachid Redouane, Léna Chandon (jusqu'à 21h37).

Absents excusés représentés :

Alexis Forêt (jusqu'à 20h50)
François Rousseau
Mireille Ramos
Hervé Dole (jusqu'à 20h45)
Claude Thomas-Collombier
Isabelle Ladousse
Rémi Darmon (jusqu'à 20h40)
Léna Chandon (à partir de 21h 37)

Pouvoir à Stanislas Halphen
Pouvoir à Elisabeth Caux
Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Pouvoir à Claudie Mory
Pouvoir à Marie-Pierre Digard
Pouvoir à Augustin Bousbain
Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Rachid Redouane

Absents : Caroline Danhiez

Nombre de conseillers en exercice 33
Nombre de présents à 20h30 25
Nombre de votants 32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Mireille Delafaix est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2019

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
11-juin	19-128	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement appartenant à la commune au profit de Madame Sophie DAMBRUNE
20-juin	19-129	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement appartenant à la commune au profit de Madame Colette DUEZ
03-juin	19-130	Convention de mise à disposition d'un logement au profit de Monsieur Marc QUENEHEN
05-juin	19-131	Convention de mise à disposition payante des vestiaires et d'une ligne d'eau du bassin extérieur du stade nautique au profit de l'Hippocampe Club de Massy, consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
11-juin	19-132	Convention de formation passée avec APAVE PARISIENNE – ZA des Malines – 30 rue des malines – LISSES - 91027 EVRY, pour 3 agents municipaux, sur le thème « Utiliser des échelles et des escabeaux en toute sécurité ». Le montant de la dépense s'élève à 612 € TTC
11-juin	19-133	Convention de formation passée avec ADIAJ Formation – 3 rue Henri Poincaré 75020 PARIS, pour 15 agents municipaux, sur le thème « rédiger les délibérations, décisions, arrêtés et contrats ». Le montant de la dépense s'élève à 1 600 € TTC
11-juin	19-134	Convention de formation passée avec CEGAPE 185 avenue des Grésillons 92230 Gennevilliers, destinée aux agents en position d'encadrement intermédiaire, sur le thème « Gestion de projet : outils et méthodologie ». Le montant de la dépense s'élève à 3 200 € TTC
24-juin	19-135	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Madame Gaëlle HELAINE
11-juin	19-136	Contrat de partenariat entre la société AGORA Productions et la commune d'Orsay relatif à l'organisation de trois spectacles jeune public en direction de l'école élémentaire du CENTRE. Le montant de la dépense s'élève à 1 033 € TTC
11-juin	19-137	Convention de mise à disposition temporaire et payante du terrain synthétique de football et du boulodrome, au profit de la société WESTINGHOUSE les vendredis 05 et 26 juillet 2019, consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
12-juin	19-138	Exercice du droit de priorité au profit de la commune d'Orsay d'une parcelle cadastrée BD 379 d'une superficie de 946 m ² , située 7 rue Elisa Desjobert à Orsay, appartenant à l'Etat, pour un montant de 21 700 €

11-juin	19-139	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'une ligne du bassin intérieur, d'une ligne du bassin extérieur et des vestiaires du stade nautique municipal au profit du CLSPD de Gif sur Yvette pour l'organisation de l'action Prévagif le mardi 27 août 2019
11-juin	19-140	Convention de formation passée avec CARIDE Formation – 12 avenue du Québec Silic 523 – 91946 Courtaboeuf, pour 8 agents municipaux, sur le thème « Habilitation électrique BS - initial ou recyclage ». Le montant de la dépense s'élève à 960 € TTC
17-juin	19-141	Adoption du marché n°2019-05 : Démantèlement de l'ancienne station-service SHELL rue Louis Scocard à Orsay, attribué à la société COLAS, pour un montant forfaitaire de 132 030 € HT
18-juin	19-142	Contrat de formation passé avec RESILIENCY – 40 bis rue Fabert 75007 PARIS, pour un agent municipal, sur le thème « exercice de simulation : gérer une situation de crise ». Le montant de la dépense s'élève à 600 € TTC
18-juin	19-143	Convention d'adhésion au service paiement en ligne des recettes publiques locales « PAYFIP REGIE »
18-juin	19-144	Contrat avec Delta Services Organisation pour les prestations d'un clown jongleur et d'un duo d'acrobates pour le samedi 13 juillet dans le cadre du feu d'artifice. Le montant de la dépense s'élève à 2 096,30 € TTC
18-juin	19-145	Adoption du marché n°2019-04 relatif aux travaux d'assainissement : curage et interventions d'urgence, inspections d'ouvrage, attribué à la société ORTEC INDUSTRIE. Le marché est à bons de commande avec un maximum annuel de 250 000 € HT
19-juin	19-146	Contrat avec l'association H2G pour la prestation « Animation musicale de la soirée du Personnel » le vendredi 21 juin 2019. Le montant de la dépense s'élève à 800 € TTC
20-juin	19-147	Contrat avec la société ART ROZ PAELLA pour une prestation de service dans le cadre de la Fête du Personnel, le vendredi 21 juin 2019. Le montant de la dépense s'élève à 2 850 € TTC
20-juin	19-148	Don à la commune d'Orsay d'une parcelle boisée cadastrée AB 149 au lit-dit « Les Gâtines » par volonté testamentaire de monsieur et madame SERIES. Ce don n'est pas grevé de conditions ni de charges
26-juin	19-149	Contrat avec la société Poly Event pour la location de structures gonflables dans le cadre de la Fête du personnel le vendredi 21 juin 2019. Le montant de la dépense s'élève à 1 075 € TTC
28-juin	19-150	Convention de formation passée avec Monsieur Christophe ADJEMOUT – 8 rue Albert Neveu 92140 CLAMART, pour les responsables des centres de loisirs maternels, les animateurs périscolaires et les agents spécialisés des écoles maternelles, sur le thème « Elaboration d'un projet d'animation ». Le montant de la dépense s'élève à 900 € TTC
28-juin	19-151	Adoption du marché n°2019-08 Travaux d'isolation de la toiture avec sur-couverture en bacs acier au gymnase de Mondétour, attribué à la société SCHNEIDER ET CIE, pour un montant forfaitaire de 95 626,76 € HT
28-juin	19-152	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du stade nautique au profit du RAID pour l'organisation d'entraînements du 1 ^{er} juillet au 08 septembre 2019

03-juil.	19-153	Contrat d'entretien et de services avec la société ITM, chargée de l'entretien de l'infrastructure de téléphonie fixe de la commune d'Orsay. Le montant de la dépense s'élève à 3 490 € HT
09-juil	19-154	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local de 80 m ² au profit de l'association « le Secours Populaire français »
08-juil	19-155	Convention de mise à disposition temporaire et payante du boulodrome, au profit de la Société WESTINGHOUSE le mercredi 10 juillet 2019, consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
08-juil	19-156	Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement au profit de Madame Toly DANFA
08-juil	19-157	Convention de formation passée avec Madame Cindy Franqueza - « Nos bébés à portée de mains » - 6 square Pierre et Marie Curie 78120 Rambouillet, pour 15 agents municipaux du service du jeune enfant, sur le thème « La communication gestuelle associée à la parole ». Le montant de la dépense s'élève à 1 690, 92 € TTC
16-aout	19-158	Convention de mise à disposition, de locaux et de matériels à titre gratuit au profit de l'association « Accueil des Villes Françaises Bures-Gif-Orsay » - AVF BGO. L'association aura à sa charge les fluides, la téléphonie et l'entretien journalier afférents aux locaux
12-juil	19-159	Adoption du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati (Lot n°1 : Démolition, maçonnerie), attribué à la société OUVRAGES FRANCILIENS, pour un montant forfaitaire de 83 512,68 € HT
01-juil	19-160	Convention d'occupation précaire et révocable d'un garage au profit de la SARL « La Cave d'Orsay » - avenant n°4
19-juil	19-161	Adoption du marché n°2019-15 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati pour le lot : Cloisons / Doublages / Faux-plafonds (marché sans publicité ni mise en concurrence préalables suite à l'infructuosité sur le lot n°2 du marché n°2019-12), attribué à la société ECM LANNI, pour un montant forfaitaire de 89 936 € HT
19-juil	19-162	Adoption du marché n°2019-15 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati pour le lot : Menuiserie bois (marché sans publicité ni mise en concurrence préalables suite à l'infructuosité sur le lot n°3 du marché n°2019-12), attribué à la société ECM LANNI, pour un montant forfaitaire de 26 214, 60 € HT
19-juil	19-163	Adoption du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati (Lot n°4 : Gradin bois), attribué à la société GUILLON SA, pour un montant forfaitaire de 29 529 € HT

19-juil	19-164	Adoption du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati (Lot n°5 : Métallerie – Serrurerie), attribué à la société Serrurerie Métallerie Menuiserie Métallique (S3M), pour un montant forfaitaire de 14 636 € HT
19-juil	19-165	Adoption du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati (Lot n°8 : Electricité courants forts et faibles), attribué à la société INSTALL PRO ELEC, pour un montant forfaitaire de 64 989,89 € HT
19-juil	19-166	Adoption du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati (Lot n°9 : Revêtements de sols souples), attribué à la société DECO 77, pour un montant forfaitaire de 33 443,51 € HT
19-juil	19-167	Adoption du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati (Lot n°10 : Peinture), attribué à la société DECO 77, pour un montant forfaitaire de 18 605, 57 € HT
19-juil	19-168	Adoption du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati (Lot n°11 : Tissus tendus), attribué à la société HTI Esprit et Matières, pour un montant forfaitaire de 36 386 € HT
19-juil	19-169	Adoption du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati (Lot n°12 : Fauteuils), attribué à la société KLESLO, pour un montant forfaitaire de 15 552,75 € HT
19-juil	19-170	Adoption du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati (Lot n°14 : Ascenseur), attribué à la société L2V ASCENSEURS, pour un montant forfaitaire de 7 470 € HT
19-juil	19-171	Adoption du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati (Lot n°15 : Equipement cinéma), attribué à la société CINEMECCANICA France, pour un montant forfaitaire de 80 000 € HT
19-juil	19-172	Adoption du marché n°2019-07 relatif à la réhabilitation des chemins forestiers, attribué à la société ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE, pour un montant de 39 821, 17€ HT
06-sept	19-173	Convention de formation passée avec « Les Entretiens Professionnels Formation » - 36 avenue Raymond Poincaré 75016 PARIS, pour un agent municipal, sur le thème « Les entretiens de Bichat ». Le montant de la dépense s'élève à 340 € TTC

06-sept	19-174	Convention de formation passée avec AGE 91 – Parc de la Julienne – 26 rue des Champs Bâtiment F 91830 Le Coudray-Montceaux – pour un agent municipal, sur le thème « L'agressivité du sujet âgé : comment la gérer ? ». Le montant de la dépense s'élève à 120 € TTC
06-sept	19-175	ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°19-132 - Convention de formation passée avec APAVE PARISIENNE – ZA des Malines – 30 rue des Malines LISSES 91027 Evry Cedex – pour 5 agents municipaux, sur le thème « Utiliser des échelles et des escabeaux en toute sécurité ». Le montant de la dépense s'élève à 1 020 € TTC
26-aout	19-176	Protocole d'accord avec le Syndicat des copropriétaires de la Résidence La Bouvèche portant sur les travaux de transformation de l'auditorium en troisième salle de cinéma et la mise en accessibilité du cinéma Jacques Tati
16-aout	19-177	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin au profit du Club d'échecs d'Orsay pour l'organisation d'un tournoi d'échecs rapide le dimanche 1 ^{er} septembre 2019
05-aout	19-178	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Madame Léa DABRIOU
02-aout	19-179	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Madame Anaïs CHEMIN
28-aout	19-180	Adoption d'un avenant au lot n°11 (tissus tendus) du marché n02019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati, attribué à la société HTI Esprit et Matières. Le montant de l'avenant s'élève à 1 452 € TTC
26-aout	19-181	Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec Imagin'action - Compagnie du Regard pour le dimanche 15 septembre 2019 dans le cadre de la Foire à tout du Guichet
26-aout	19-182	Renouvellement de la Certification Qualivilles et notification d'audit avec la société AFNOR Certification. Le montant de la prestation s'élève à 10 125 € HT
26-aout	19-183	Adoption du marché n°2019-13 relatif au désamiantage et démolition du club house des tennis d'Orsay, attribué à la société SN TTC, pour un montant forfaitaire de 32 476 € HT
26-aout	19-184	Contrat d'exposition avec l'artiste Octave Courtin – Nuit Blanche 2019, le 05 octobre à la Crypte d'Orsay. Le montant de la dépense s'élève à 2 500 € TTC

2019-76- AFFAIRES GENERALES – MODIFICATION DE LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE D'ORSAY DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS (SICOMU)

Le Conseil municipal, par 22 voix pour, 2 contre (Mme Viala, M. Mancip), 8 abstentions (Mme Auzou-Connes, M. Forêt, M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Redouane, Mme Chandon) :

- **Rapporte** la délibération du Conseil municipal n°2019-14 en date du 26 mars 2019.

- **Approuve** le retrait des communes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Chaville, Meudon, et Saint-Cloud du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU) à l'échéance du 1^{er} janvier 2020.
- **Maintient en l'état** l'interrogation légitime de la commune d'Orsay à demeurer membre du SICOMU dans l'attente de perspective réelle de développement.
- **Précise** que la présente délibération sera envoyée au SICOMU dans les meilleurs délais afin que la procédure puisse suivre son cours.

2019-77 – FINANCES – REITERATION DE GARANTIE D'EMPRUNT – « 1001 VIES HABITAT »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

Décide :

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée dans le document ci-joint nommé « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagées sont indiquées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes des prêts réaménagées à taux révisables indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes des prêts réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne des prêts réaménagées référencées à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 31/10/2018 est de 0,75 %.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuelles dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

2019-78 – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE 3EME SALLE DE CINEMA, DE L'AMELIORATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC, ET DE LA MISE EN ACCESSIBILITE TOTALE DE L'EQUIPEMENT – SIC

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Sollicite la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au titre du de soutien à l'investissement communal.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette démarche.

2019-79 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE 4 POSTES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'ouvrir 4 postes à l'apprentissage conformément au tableau suivant :

Jeune enfant	1	D.E Educateur de jeunes enfants
Jeune enfant	1	D.E Auxiliaire de puériculture
Jeune enfant	1	CAP Accompagnant éducatif petite enfance
Communication	1	BTS Communication

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012 du budget communal.

2019-80 – ENFANCE, FAMILLES ET SOLIDARITES – INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le versement du complément communal à l'institutrice non logée.
- **Précise** que le montant du complément communal s'élève à 702 € pour l'année 2018.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

2019-81 – CULTURE – MODALITES D'ACCUEIL DES ARTISTES PLASTICIENS A LA CRYPTTE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** la Ville à prendre en charge les frais inhérents à l'accueil des artistes plasticiens.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

2019-82 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENCADRANT LA CESSION DES BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DU PROJET « ILOT DE LA POSTE » AVEC L'EPFIF ET L'OPERATEUR DREAM – CENTRE-VILLE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M.Roche, M. Bernert, M. Redouane, Mme Chandon) :

- **Approuve** le protocole d'accord.
- **Autorise** le Maire à signer le protocole et à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser les transferts de propriété.
- **Précise** que le protocole prendra fin à la signature de la dernière promesse synallagmatique de vente.

2019-83 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – PROJET DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET DE « L 'ILOT DE LA POSTE » - CENTRE-VILLE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M.Roche, M. Bernert, M. Redouane, Mme Chandon) :

- **Décide** de solliciter le Préfet de l'Essonne pour l'ouverture d'une enquête publique préalable en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération de renouvellement et de redynamisation du centre-ville d'Orsay.
- **D'approuver** la mise en œuvre de la procédure au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.
- **Autorise** le Maire d'Orsay à solliciter auprès du Préfet de l'Essonne un arrêté déclarant d'utilité publique le périmètre de projet dit « Ilot de la Poste ».
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2019-84 – INTERCOMMUNALITE – MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) D'INGENIERIE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** que la délibération n°2019-74 en date du 1^{er} juillet 2019 est ainsi modifiée :
 - « **Désigne** Monsieur David ROS et Monsieur Pierre BERTIAUX comme les deux mandataires administrateurs représentant la commune au Conseil d'administration de la société publique locale »
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à la constitution de la société publique locale Nord Essonne et à l'adhésion de ses statuts.

La séance est levée à 22 heures

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le :

27 SEPT 2019

Orsay, le 26 SEPT 2019
David ROS
Maire d'Orsay



